



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 12281

Numéro SIREN : 388 926 669

Nom ou dénomination : 4 BOULEVARD DES CAPUCINES

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2016 sous le numéro de dépôt 62471



1606253401

DATE DEPOT : 2016-06-23

NUMERO DE DEPOT : 2016R062471

N° GESTION : 1992B12281

N° SIREN : 388926669

DENOMINATION : 4 BOULEVARD DES CAPUCINES

ADRESSE : 9 rue du Quatre Septembre 75002 Paris

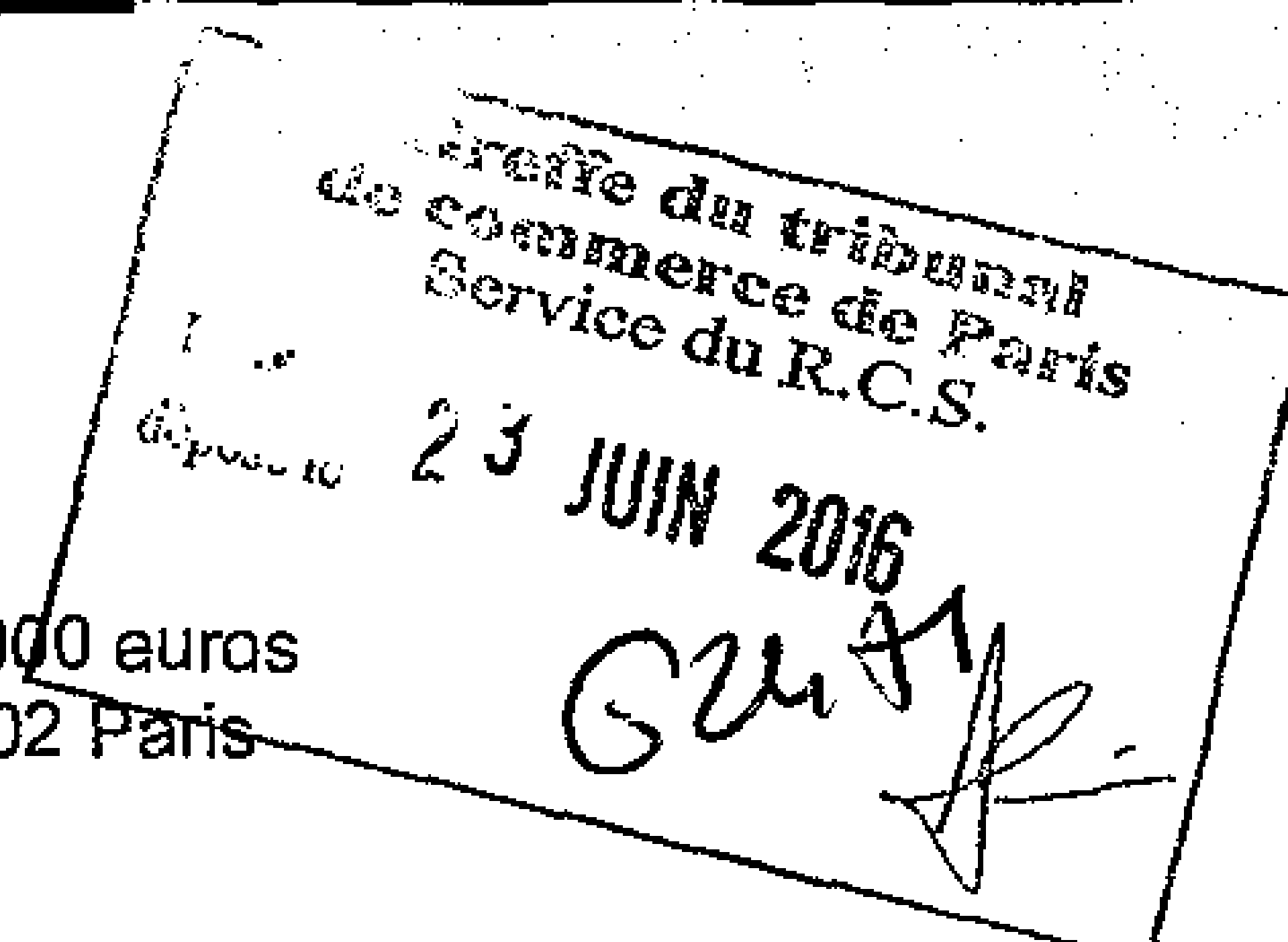
DATE D'ACTE : 2016/05/31

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL

4 BOULEVARD DES CAPUCINES
Société par actions simplifiée au capital de 8.845.000 euros
Siège social : 9, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
388 926 669 RCS Paris



99 B 12281

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 MAI 2016

DB C2 EL

L'an deux mille seize,
Le trente et un mai,

La société Fondière Bacchus, société par actions simplifiée au capital de 18.000.000 euros, ayant son siège social situé au 39, avenue d'Iéna à Paris (75016), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 819 306 432 (l'« **Associé Unique** » ou « **Fondière Bacchus** »), représentée par son Président, Galiana Capital, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social situé au 39, avenue d'Iéna à Paris (75016), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 501 763 163, elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Benoît Panhard,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société 4 Boulevard des Capucines, société par actions simplifiée au capital de 8.845.000 euros, ayant son siège social situé au 9, rue du Quatre-Septembre à Paris (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 388 926 669 (la « **Société** »),

Après avoir préalablement rappelé que :

- A la date des présentes, la société Financière Frères Blanc, société par actions simplifiée au capital de 104.643.020 euros, ayant son siège social situé au 9, rue du Quatre-Septembre à Paris (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 487 687 824 (« **Financière Frères Blanc** »), a démissionné de ses fonctions de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, avec effet à compter de la nomination de son successeur.
- Par ailleurs, également à la date des présentes, Monsieur Eric Vincent a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 3 du Code de commerce, avec effet à compter de la constatation de ladite démission par l'Associé Unique de la Société.
- Il est envisagé de procéder à la nomination de l'Associé Unique en qualité de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1 du Code de commerce.

Il est également rappelé à toutes fins utiles que :

- Le Commissaire aux comptes de la Société, dûment informé, est absent et excusé.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes de la Société ;
- Un exemplaire des derniers statuts de la Société à jour ;
- La lettre de démission de Financière Frères Blanc de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter de la nomination de son successeur ;

V

- La lettre de démission de Monsieur Eric Vincent de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de la constatation de ladite démission par l'Associé Unique de la Société ;
- et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information de l'Associé Unique, tel que défini par les dispositions légales et réglementaires et/ou statutaires applicables.

L'Associé Unique confirme que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables lui ont été communiqués ou qu'ils ont été tenus à sa disposition préalablement aux présentes, ainsi qu'à celle du Commissaire aux comptes de la Société, et ce pendant une période suffisante pour leur permettre d'en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil. Il déclare par ailleurs qu'il a été fait droit à ses demandes et qu'il s'estime suffisamment informé dans le cadre de l'adoption des présentes décisions.

L'Associé Unique, en tant que de besoin, renonce au bénéfice des dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires applicables relatives aux délais de convocation et/ou de mise à disposition des documents requis par la loi ou par l'article 24 des statuts de la Société.

Ceci ayant été rappelé, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour, conformément à l'article 16 des statuts de la Société :

1. Constatation de la démission de Financière Frères Blanc en qualité de Président de la Société avec effet à compter de la nomination de son successeur, et nomination de Fondière Bacchus en qualité de nouveau Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération éventuelle ;
2. Constatation de la démission de Monsieur Eric Vincent en qualité de Directeur Général de la Société avec effet à compter de la constatation de ladite démission par l'Associé Unique de la Société ; et
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Financière Frères Blanc de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de la nomination de son successeur,

Constate et prend acte de la démission de Financière Frères Blanc de ses fonctions de Président de la Société à l'issue de la présente décision,

Décide de nommer en qualité de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, pour une durée indéterminée :

- **Fondière Bacchus**, société par actions simplifiée au capital de 18.000.000 euros, ayant son siège social situé au 39, avenue d'Iéna à Paris (75016), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 819 306 432.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, Fondière Bacchus dispose, en qualité de Président de la Société, des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de son objet social, et sous réserve des attributions que la loi et les statuts de la Société réservent expressément à la collectivité des associés.

Il est entendu dans ce cadre que Fondière Bacchus pourra percevoir une rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables, notamment sous réserve d'une décision de la collectivité des associés.

67

Fondière Bacchus pourra également obtenir de la Société le remboursement de l'ensemble des frais notamment de déplacement et de représentation raisonnablement encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs adéquats.

A cet égard, l'Associé Unique décide de ne pas allouer de rémunération à Fondière Bacchus pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société, une rémunération pouvant être mise en place ultérieurement dans les conditions stipulées au paragraphe ci-dessus.

L'Associé Unique confirme son acceptation des fonctions de Président de la Société en apposant sa signature sur le présent procès-verbal, et déclare ne pas exercer ce jour quelque fonctions que ce soit ni être sujet à aucune mesure lui interdisant d'exercer les fonctions de Président de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus à Financière Frères Blanc pour l'exercice de ses fonctions du 31 mars 2016 à la date des présentes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Eric Vincent de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter de la décision de l'Associé Unique constatant ladite démission,

Constate et prend acte de la démission de Monsieur Eric Vincent de ses fonctions de Directeur Général de la Société à l'issue de la présente décision,

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus à Monsieur Eric Vincent pour l'exercice de ses fonctions du 31 mars 2016 à la date des présentes.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique, et consigné dans le registre spécial des décisions de l'Associé Unique.

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président de la Société*

FONDIERE BACCHUS

Associé Unique

Représentée par : Galiena Capital

Qualité : Président

Représentée par : Monsieur Benoît Panhard

Qualité : Directeur Général

FONDIERE BACCHUS

Associé Unique

Représentée par : Galiena Capital

Qualité : Président

Représentée par : Monsieur Benoît Panhard

Qualité : Directeur Général